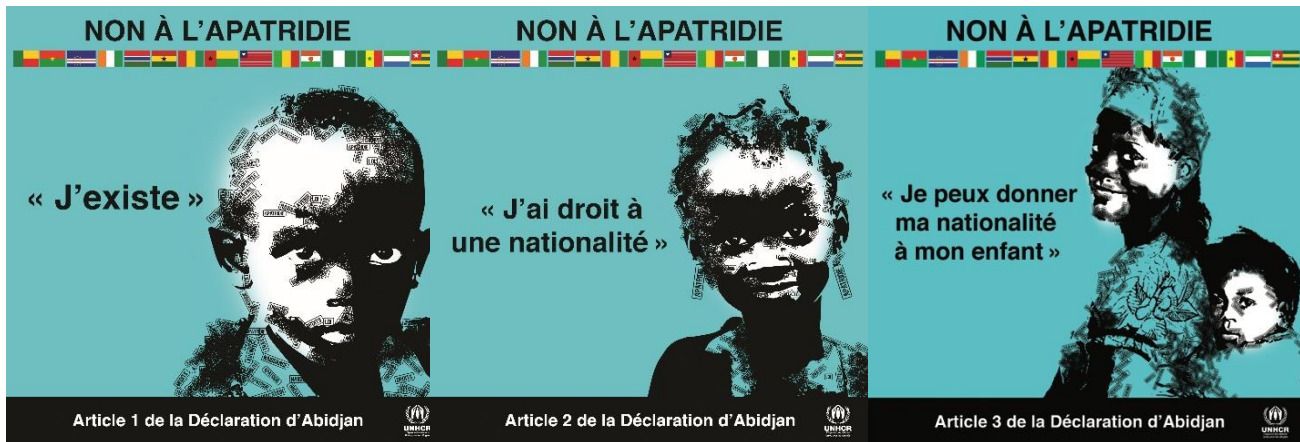


APATRIDIE EN AFRIQUE DE L'OUEST

BULLETIN D'INFORMATION #12

Janvier - Mars 2017



STATELESSNESS UPDATE

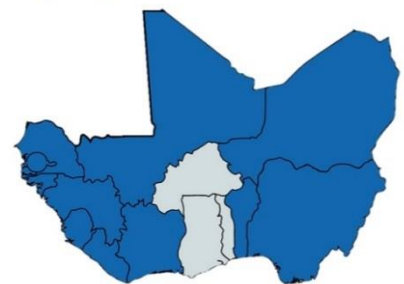
LA DECLARATION D'ABIDJAN : DEUX ANS APRES

L'Afrique de l'Ouest célèbre le deuxième anniversaire de la Déclaration d'Abidjan portant sur l'éradication de l'apatridie. Au cours des deux dernières années, la région a réalisé d'importants progrès comme illustré ci-dessous :

12 Etats ont adhéré à la
CONVENTION DE 1954



11 Etats ont adhéré à la
CONVENTION DE 1961



12 Etats ont développé des
**PLANS D'ACTION
NATIONAUX**



7 Etats ont entamé un processus
de révision des **LEGISLATIONS
RELATIVES A LA NATIONALITE**



CELEBRATION DU 2EME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION

En février l’Afrique de l’Ouest a célébré le 2ème anniversaire de la Déclaration d’Abidjan, un engagement régional qui s’insère dans la campagne mondiale de lutte contre l’apatridie. A cette occasion des activités ont eu lieu dans toute la région: des émissions télévisées aux débats universitaires en passant par la publication de communiqués de presse et l’élaboration de campagnes médiatiques. A travers cette célébration, les Etats membres de la CEDEAO ont à nouveau manifesté leur intérêt et leur engagement pour la mise en œuvre de la Déclaration d’Abidjan.

Célébration de la déclaration d’Abidjan dans toute la région



UNHCR et la CEDEAO commémorent le 2ème anniversaire de la Déclaration d’Abidjan à Abuja ©UNHCR Nigeria

La CEDEAO et le HCR ont organisé un panel de haut niveau à Abuja au Nigeria, siège de la CEDEAO, pour célébrer les deux ans de la Déclaration d’Abidjan. Les 15 Ambassadeurs des Etats membres de la CEDEAO ainsi que des représentants d’organisations internationales ont répondu présents. Les officiels de la CEDEAO ont réaffirmé l’importance de la Déclaration et appelé les Etats à franchir une nouvelle étape dans la lutte contre l’apatridie en adoptant un instrument juridiquement contraignant. L’accent a également été mis sur la nécessité de renforcer la coopération régionale, qui s’avère indispensable pour mettre fin au fléau de l’apatridie en Afrique de l’Ouest.

- Au **Sénégal**, le gouvernement et le HCR ont publié un [communiqué de presse commun](#) dans lequel l’Etat réitère son engagement et sa volonté de mettre fin à l’apatridie. En outre, à la date de l’anniversaire de la Déclaration, une des chaînes de télévision la plus populaire du pays a diffusé une [émission](#) spécialement dédiée à l’apatridie. [Aby Ndour, High Profile Supporter](#) anima les discussions entre le HCR, des représentants du parlement et des artistes engagés que sont [Bideew Bou Bess](#), [Cheikh Lo](#) sur les causes de l’apatridie et les solutions envisagées à l’échelle nationale.
- Au **Burkina Faso**, des messages sur l’apatridie ont été envoyés au grand public par SMS dans l’optique de sensibiliser le plus grand nombre de personnes sur la question. De plus, le HCR a mis à disposition de l’état civil de la région du Sahel, où résident un nombre important de réfugiés maliens sans documents d’état civil, du matériel nécessaire pour faciliter l’enregistrement des naissances. L’objectif était de renforcer les capacités du centre tout en sensibilisant les autorités et la population civile sur les risques d’apatridie.
- Au **Ghana** le HCR a multiplié les activités de sensibilisation auprès des medias et du grand public. La BBC ainsi que d’autres organes de presse ont participé à un forum sur la thématique de «la lutte contre l’apatridie au Ghana ». La couverture médiatique sur l’apatridie a été particulièrement importante à la télévision comme à la radio et dans la presse écrite les jours précédant le 25 février. Enfin «les amis du HCR » -une initiative bénévole visant à promouvoir l’engagement étudiant- a organisé un débat sur l’apatridie. Les participants, les journalistes et le grand public ont pu échanger sur la problématique *des preuves de la nationalité*.
- En **Côte d’Ivoire**, le HCR s’est appuyé sur une campagne médiatique pour sensibiliser le grand public. Le HCR publia un communiqué de presse et diffusa une vidéo sur la chaîne nationale RTI mettant en scène des personnalités ivoiriennes.
- En **Guinée-Bissau**, le chanteur de renommée nationale, Binham s’est affiché comme porte-parole de l’apatridie, en diffusant des messages au cours de quatre de ses concerts dans les villes de Bissau, Gabú et Bafatá. Le chanteur, qui soutient de plus en plus les efforts du HCR s’est non seulement placé en fervent défenseur de la lutte contre l’apatridie

sur scène mais a également participé à la distribution de documents d'information. Son énergie et son charisme constituent une réelle plus-value dans les dynamiques de conscientisation de l'opinion publique en Guinée-Bissau.

- En **Guinée**, le Comité en charge des questions d'apatridie a organisé conjointement avec le HCR une campagne visuelle, affichant ainsi des banderoles et des posters dans des endroits stratégiques tels que les aéroports, les mairies et les ministères ainsi que dans les bureaux d'organisations de la société civile à Conakry et à Nzérékoré.
- A Ekpoma town, au sud du **Nigeria**, la faculté de droit de l'Université Ambrose Alli a organisé un séminaire autour d'un document rédigé par un professeur de droit de l'université, «L'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest : le rôle du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés». Après le séminaire, les participants ont entamé des activités de sensibilisation auprès des étudiants.
- **Au Togo**, le 10 Mars, des représentants du gouvernement et de la société civile [se sont réunis](#) pour évaluer la mise en œuvre de la déclaration au niveau national. Les représentants du gouvernement ont adopté une feuille de route et se sont engagés à donner une priorité immédiate à l'adhésion aux deux conventions ainsi qu'à l'adoption par décret du Plan d'Action National.



Le chanteur Jovem Binham apporte son soutien au HCR dans la lutte contre l'apatridie ©Binham



Activités de sensibilisation au Ghana ©UNHCR/ Nii Ako Sowa



Aby Ndour et ses invités pendant l'enregistrement de l'émission dédiée à l'apatridie ©UNHCR/ Simple Kpandji



Un représentant du bureau pays UNHCR-Ghana à la BBC World Service (Focus Africa) ©UNHCR/ Nii Ako Sowa

LES ENGAGEMENTS D'ABIDJAN TRADUITS EN ACTION

Elaboration de plans d'action nationaux – art. 24

- Au **Mali**, le Plan d'action national est sur le point d'être approuvé officiellement par le gouvernement. En mars, le Comité interministériel sur l'apatridie a approuvé le Plan élaboré en 2014, qui sera soumis aux ministres très prochainement pour un entérinement final.
- En **Guinée**, des progrès significatifs peuvent être constatés dans le processus d'adoption du Plan d'action national, intitulé «Programme de lutte contre l'apatridie en Guinée». Le Ministre de la Justice et le Ministre d'État ont transmis le Plan d'action national au Secrétaire Général du Gouvernement pour qu'il soit signé par le Président.

Réduire l'apatridie– art. 18

Au **Mali**, le HCR, en collaboration avec la société civile, soutient la demande de naturalisation de 600 réfugiés apatrides originaires de Mauritanie.

En outre, le HCR a organisé un atelier de deux jours avec les autorités locales de la région de Tombouctou, au nord du Mali, sur le lien entre la prévention de l'apatridie et le renforcement de l'état civil. A la suite des discussions, les participants ont élaboré un plan d'action détaillé sur l'enregistrement des naissances qui sera intégré dans le plan d'action national pour mettre fin à l'apatridie au Mali.



Participants de la formation, Mali ©UNHCR Mali

- Au **Liberia**, le gouvernement a confirmé la nationalité de 709 anciens réfugiés libériens qui résident toujours dans leur pays d'asile. Après la cessation de leur statut de réfugiés, le Libéria ne les a pas reconnus comme des ressortissants libériens. Ils sont donc devenus apatrides. En 2016-2017, une équipe gouvernementale, avec le soutien du HCR a conduit des missions dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest pour réexaminer leur dossier. Ces 709 personnes ont été confirmées comme étant des ressortissants libériens. Elles ne sont donc plus apatrides.
- Au **Niger**, la région du Diffa abrite un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Jusqu'à 80% de cette population n'a aucun document établissant leur identité ou nationalité. De même, un segment important de la population locale n'a jamais été enregistré à l'état civil. Pour répondre à ce déficit de documentation, le HCR et le gouvernement ont élaboré conjointement un projet d'étude (Recensement Administratif de Développement à Vocation Humanitaire). L'initiative vise à recueillir des données individuelles qui aideront à identifier et à documenter les personnes à risque d'apatridie. Suite à la validation du projet par les autorités locales et les acteurs humanitaires en février dernier, les activités de recensement et d'enregistrement biométrique devraient débuter en juin 2017.
- En **Côte d'Ivoire**, en application de la loi portant sur l'acquisition de la nationalité par déclaration, le Ministère de la Justice a délivré près de 1000 certificats de nationalité entre janvier et mars 2017.
- Au **Sénégal**, les autorités ont délivré plus de 300 000 certificats de naissance tardifs depuis la déclaration d'Abidjan. Un certificat de naissance se révèle souvent suffisant au Sénégal pour obtenir une carte d'identité et un passeport.

Mener des campagnes de sensibilisation– art. 6



Participants de la compétition essayant de convaincre le public

© AfDBP

Régional- Radio France internationale (RFI) s'est rendue à Abidjan pour enregistrer sa célèbre émission quotidienne « [7 Milliard de Voisins](#) » auprès d'un public composé essentiellement d'étudiants. RFI avait convié un député ivoirien, le HCR et des jeunes universitaires pour débattre du lien entre « l'absence de preuves d'identité et l'apatridie »



Emmanuelle Bastide et ses invités à Abidjan. © RFI/Camille Nérant



Des villageois regardent des vidéos portant sur l'apatridie- Village de Thilogne, nord du Sénégal © UNHCR/Fernando Bissacot

Régional- Le 3 février à Abidjan, la Banque Africaine de Développement (ABD) a accueilli la finale de compétition régionale [la Voix des Jeunes](#). Des étudiants originaires de Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ont débattu de l'apatridie et ont proposé des solutions novatrices sur la façon de remédier à l'absence de preuves de nationalité. Des idées intéressantes ont été partagées, comme la promotion du leadership féminin et l'implication des chefs traditionnels et religieux.

Sénégal- Pendant trois semaines le festival du cinéma Afrikabok a traversé 13 villages au nord du Sénégal (à la frontière avec la Mauritanie) pour divertir la population locale mais aussi la sensibiliser à la thématique de l'apatridie. En plus de diffuser des vidéos et de distribuer des bandes dessinées sur l'apatridie, le festival a aussi permis de discuter de l'apatridie en langue locale (Peulh). Le projet a pu atteindre plus de 30 000 villageois et fonctionnaires locaux. Plus d'informations sur Afrikabok [ici](#).

Renforcer l'engagement régional



Participants de la formation à Dakar ©UNHCR/Salomé Moulineuf

Senegal- 46 personnes de 17 pays africains se sont réunies à Dakar en Janvier pour une formation de 5 jours. En outre, 40 participants ont pu suivre les cours à Abidjan en Cote d'Ivoire par vidéoconférence. La formation a été organisée conjointement par le HCR et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Destinée à des praticiens des gouvernements et des parlements ainsi que du HCR et de la société civile, la formation visait à partager des outils pour la prévention et la réduction de l'apatridie. Plusieurs participants ont entrepris des actions dès leur retour dans leur pays d'origine. En [République du Congo](#) une formation pour les autorités étatiques chargées de délivrer des extraits de naissance a été organisée. Au [Tchad](#), les autorités ont organisé un atelier sur l'apatridie et l'apatridie, qui a permis un partage des connaissances acquises lors de la formation avec les acteurs clés.

Amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil– art. 6

- Au **Sénégal**, un décret présidentiel a rendu gratuite [la délivrance](#) de certificats de naissances tardifs lors d'audience foraine. Cette nouvelle réglementation a pris effet en février 2017. Auparavant le coût s'élevait à environ 700 francs CFA dans un pays ou plus de 20% de la population et 30% des enfants de moins de 5 ans n'ont pas de certificat de naissance. L'acte de naissance est fondamental- même si insuffisant en soi- pour prouver qu'une personne répond aux critères d'acquisition de la nationalité sénégalaise.
- Au **Burkina Faso**, le gouvernement en collaboration avec le secteur privé teste un nouvel outil technologique visant à faciliter l'enregistrement des naissances. Cette technique innovante repose sur une pièce en plastique unique et impossible à dupliquer. Elle est insérée dans le bracelet d'identification des nouveaux nés et reliée à une application téléphonique utilisée par les sages-femmes. Avec leur portable celles-ci scannent les bracelets contenant les biodata de l'enfant, lesquelles sont automatiquement transmises aux centres d'état civil facilitant ainsi l'enregistrement de la naissance. La phase expérimentale a été achevée en Janvier et le gouvernement étudie actuellement les possibilités d'utiliser ce mécanisme à l'échelle nationale.
- **La Cote d'Ivoire** réforme actuellement son code civil et développe un Registre National des Personnes Physiques (RNPP) dans le but d'attribuer un numéro d'identification unique à chaque ressortissant et étranger résidant légalement sur le territoire. Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement a entrepris un diagnostic complémentaire du système d'enregistrement civil ivoirien. A cette fin, le HCR a participé à un atelier organisé par le gouvernement réunissant plusieurs experts dans le domaine de l'état civil.

Révision des lois nationales – art. 2, 3

- En février le Conseil des Ministres au **Benin** a approuvé le projet de loi portant réforme du code de nationalité. Cette révision législative doit aujourd'hui encore être adoptée par l'Assemblée nationale. Cette réforme vise entre autres à supprimer les dispositions discriminatoires pour instaurer une égalité des genres en matière de nationalité. L'objectif est de donner aux hommes et aux femmes les mêmes droits dans la transmission de la nationalité aux enfants ainsi que garantir les mêmes conditions d'acquisition, de changement et de conservation de la nationalité.
- Au **Togo**, la campagne mondiale pour l'égalité des droits à la nationalité a organisé les 7 et 8 février un [atelier](#) de plaidoyer pour la suppression de la discrimination fondée sur le genre dans la législation nationale. L'atelier a réuni

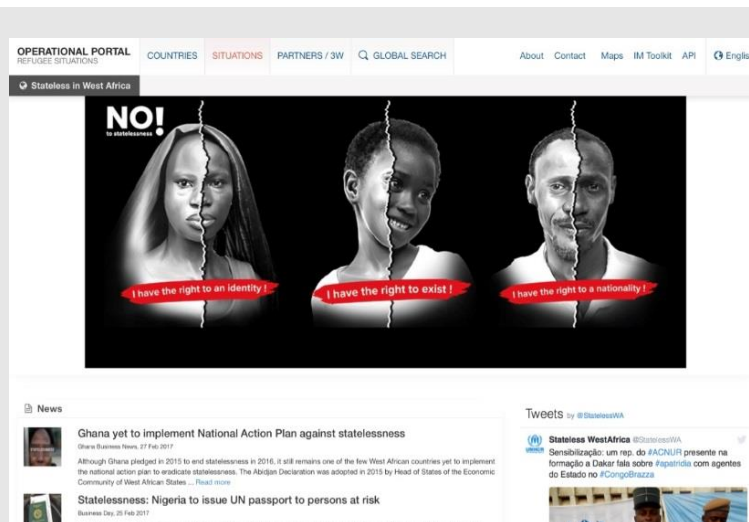
des représentants du gouvernement, du HCR, de la société civile et des experts internationaux et s’est suivi d’une conférence de presse ([filmée](#) et diffusée à la télévision). Le Code de la nationalité du Togo contient des inégalités en matière de genre. Ainsi les mères ne peuvent transmettre leur nationalité à leurs enfants de la même manière que les pères. En outre, les femmes togolaises ne peuvent, par le biais du mariage, transmettre leur nationalité à leurs conjoints, alors qu’un homme togolais dispose de ce droit.

Informations et collectes de données – art. 1, 15

- Des études visant à l’élaboration d’une cartographie de l’apatridie sont encore en cours au Bénin, en Gambie, au Ghana, au Mali et au Nigéria.

INITIATIVES EN LIGNE

- La [campagne #1minute1million](#) appuyant la [campagne globale #IBelong](#) vient de se terminer. Neuf apatrides originaires de cinq pays d’Afrique de l’Ouest ont partagé leur histoire et plus de 30.000 personnes ont visionné leurs témoignages. Plusieurs enjeux liés à l’apatridie ont été abordés, tels que la discrimination fondée sur le genre, les faibles taux d’enregistrement des naissances et la violence à l’égard des enfants. Consultez notre page Facebook si vous n’avez pas encore visionné ces vidéos !



Découvrez le tout nouveau site internet spécialement dédié aux questions d’apatridie en Afrique de l’Ouest :

<http://data2.unhcr.org/en/situations/statelesswa>

le site centralise toutes les données existantes sur l’apatridie dans la région : des documents informatifs conçus par le HCR, en passant par les articles de presse et autres supports multimédias.

Nous espérons que vous apprécierez ce site !

EVENEMENTS A VENIR

- 7–9 Mai – Banjul, **Gambie**: Conférence régionale, organisée conjointement par la CEDEAO et le HCR, pour la validation et l’adoption du plan d’action régional pour éradiquer l’apatridie en Afrique de l’Ouest.
- Avril et Mai – **Cote d’Ivoire**: Lancement d’une campagne de sensibilisation itinérante d’une durée de deux mois. A cette occasion, une caravane sillonnera le pays, et fera escale notamment dans la capitale Abidjan, et les villes de San Pedro, Bouaké Bondougou, Korhogo et Odiéne.

L’APATRIDIE DANS L’ACTUALITE

- 17 pays étaient représentés lors d’une formation sur l’apatridie et la nationalité à Dakar ([Sénégal- Français](#))
- L’apatridie au centre d’une compétition internationale à Abidjan ([Côte d’Ivoire- Français](#))

- RFI consacre son émission *7 Milliards de voisins* à l'apatridie et aux solutions existantes pour lutter contre ce fléau ([Régional- Français](#))
- Initiative togolaise pour mettre fin à la discrimination sur le genre en matière de nationalité ([Togo- Anglais](#))
- Au Sénégal, la délivrance d'actes d'état civil lors d'audiences foraines est maintenant gratuite ([Sénégal- Français](#))
- La nouvelle technologie au service de la lutte contre l'apatridie au Burkina Faso ([Burkina Faso – Français](#))
- Le Ghana déterminé à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan ([Ghana- Anglais](#))
- Lancement d'un processus de révision de système de carte d'identité au Libéria ([Liberia- Anglais](#))
- Le Nigeria sur le point d'adopter de nouvelles mesures pour éradiquer l'apatridie à l'échelle nationale ([Nigeria- Anglais](#))
- Une émission télévisée sénégalaise entièrement consacrée aux apatrides à l'occasion du 2ème anniversaire de la Déclaration d'Abidjan ([Sénégal- Français/Wolof](#))
- Communiqué conjoint du HCR et du gouvernement sénégalais sur les avancées en matière de lutte contre l'apatridie depuis la Déclaration d'Abidjan ([Sénégal- Français](#))
- Le gouvernement béninois envisage de modifier le code de la nationalité ([Benin-Français](#))
- Le Festival Afrikabok revient pour son édition 2017 ([Sénégal – Français](#))

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations, nous vous proposons de consulter les liens suivants :

- Le [site web mondial](#) du HCR sur l'apatridie;
- Le [site web régional](#) du HCR sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest
- La Campagne Mondiale du HCR #IBelong pour mettre fin à l'apatridie – Soutenez-la [ici](#);
- Des documents de la [Conférence Ministérielle](#) sur l'apatridie dans la région de la CEDEAO
- [KORA](#) - Le blog du HCR dédié aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux personnes apatrides en Afrique du Centre et de l'Ouest;
- Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux, nous sommes sur [Facebook](#), [Twitter](#) (@StatelessWA) et [Youtube](#) ;
- Vous pouvez également nous contacter par courriel à sendawas@unhcr.org.



www.unhcr.org/statelessness
unhcr.org/ecowas2015/
<http://data2.unhcr.org/en/situations/statelesswa>



kora.unhcr.org
www.unhcr.org/ibelong/



@statelessWA
 #IBELONG
 #JAPPARTIENS



sendawas@unhcr.org